

La planification de l'apprentissage et de l'évaluation

Exemples de normes	Exemples de modalités
La planification de l'apprentissage et de l'évaluation est de la responsabilité de l'enseignante qu'elle partage avec l'équipe-école et l'équipe d'enseignante de l'éducation préscolaire.	<p>L'équipe d'enseignantes de l'éducation préscolaire se donne une compréhension commune en début d'année des éléments à observer afin d'établir le portrait de chaque enfant. L'enseignante fait le portrait de chaque enfant afin de planifier les interventions à privilégier.</p> <p>L'équipe d'enseignantes de l'éducation préscolaire se donne une compréhension commune des compétences, des critères d'évaluation et des attentes de la fin de l'éducation préscolaire.</p>
La planification de l'apprentissage et de l'évaluation respecte le Programme de formation, volet éducation préscolaire. (p. 52 à 68)	<p>Les situations proposées aux enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> • respectent le triple mandat de l'éducation préscolaire; • sont issues du monde du jeu, de l'activité spontanée de l'enfant; • respectent le développement des six compétences, les critères d'évaluation et les attentes; • sont en lien avec les domaines généraux de formation, les repères culturels et les savoirs essentiels (stratégies et connaissances); • se font dans des contextes authentiques et signifiants.
La planification de l'évaluation fait partie intégrante de la planification de l'apprentissage.	<p>Dans les situations proposées, l'enseignante notera</p> <ul style="list-style-type: none"> - les stratégies et connaissances à développer et à acquérir; - les attitudes et comportements à développer; - les démarches à élaborer avec les enfants; - les pistes pour amener la réflexion des enfants; - les intentions d'observation.

La prise d'information et l'interprétation

La prise d'information se fait tout au long de chaque étape.	L'observation est le moyen privilégié et porte sur des attitudes, des comportements, des démarches, des stratégies et des réalisations (p. 52 du Programme de formation de l'école québécoise)
La prise d'information se fait par des moyens variés qui tiennent compte des besoins de tous les enfants.	<p>L'enseignante recueille des données sur le développement des six compétences en</p> <ul style="list-style-type: none"> • laissant des traces sur les réalisations des enfants. • invitant les enfants à s'exprimer ou à s'autoévaluer lors de certaines activités et réalisations. • observant les enfants lors des activités dirigées, des jeux libres pour recueillir de l'information sur le processus et sur les réalisations <p>L'enseignante choisit le moyen qu'elle va utiliser pour consigner ses observations (carnet de notes, fiche anecdotique, feuille de route, etc.)</p>
L'interprétation des données repose sur des critères.	<p>L'enseignante interprète les données recueillies en fonction des critères d'évaluation de chaque compétence.</p> <p>L'interprétation des données se fait à partir des observations et des attentes prévues à la fin de l'éducation préscolaire.</p>

Le jugement

Exemples de normes

Exemples de modalités

Les 6 compétences de l'éducation préscolaire sont des objets d'évaluation sur lesquels un jugement est porté.

Aux bulletins 1 et 2, l'enseignante pose un jugement sur l'état du développement des compétences en se référant à tous les critères d'évaluation de ces compétences et des connaissances qui y sont reliés.

Au bulletin 3 l'enseignante pose un jugement sur le niveau de développement atteint en référence aux attentes de la fin d'année.

Le jugement est une responsabilité de l'enseignante qu'elle partage, au besoin, avec d'autres intervenants.

L'enseignante et d'autres intervenants de l'école se concertent sur la situation de certains enfants.

La décision – action

En cours d'année, des actions pédagogiques différenciées sont mises en œuvre pour soutenir et enrichir le développement des compétences de chaque enfant.

L'enseignante ajuste ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des enfants.

Elle actualise les moyens définis dans le plan d'intervention.

L'équipe-école prévoit les organisations pédagogiques qui répondent aux besoins des enfants:

- Groupe de soutien
- Regroupement pour réaliser des projets selon les centres d'intérêts des élèves;
- Groupe multiâge;
- Regroupement d'élèves avec un même enseignant durant les deux années du 1^{er} cycle
- Décloisonnement (groupe-ressource ponctuel, ateliers de travail, etc.).

À la fin de l'année, des actions pédagogiques sont planifiées pour assurer la poursuite des apprentissages de l'enfant.

L'enseignante détermine les besoins de chaque enfant en vue de la poursuite des apprentissages en s'appuyant sur des informations qui soient le plus complètes possible sur sa situation, c'est-à-dire:

- l'état de ses apprentissages (bulletin, exemples de travaux);
- les services reçus ou à recevoir;
- toute autre information pertinente (motivation, intérêt, etc.), notamment celle recueillie dans le cadre de la démarche du plan d'intervention.
- L'enseignante consulte au besoin ses collègues et les intervenants concernés pour compléter les informations.

L'équipe d'enseignantes de l'éducation préscolaire et d'enseignantes du 1^{er} cycle se donne un modèle pour se transmettre l'information en fin d'année pour assurer une transition de qualité.

La décision sur le cheminement (classement) est prise en tenant compte des décisions relatives au passage et des besoins de l'enfant.

La direction de l'école transmet à tous les intervenants concernés les informations recueillies au moment de la détermination des besoins de l'élève afin de l'aider à poursuivre ses apprentissages.

La communication

Exemples de normes	Exemples de modalités
En cours d'année, les moyens de communication, autres que les bulletins, sont variés et utilisés régulièrement par les enseignants.	Au cours de l'année des informations seront transmises aux parents <ul style="list-style-type: none">• par l'autre forme de communication choisie par l'école;• par l'agenda, le téléphone, le courriel, le portfolio, etc. (selon les besoins).
En cours d'année, chaque compétence fait l'objet d'une évaluation à au moins une étape soit à l'étape 1 ou à l'étape 2.	L'enseignante détermine la ou les compétences évaluées à chaque étape. L'équipe se donne une compréhension commune de la légende utilisée dans le bulletin en cours d'année. Un commentaire sera fait sur les forces et les points à améliorer de l'enfant.
Le dernier bulletin fait état des forces et des points à améliorer de l'enfant, en plus du niveau de développement des compétences atteint.	L'équipe se donne une compréhension commune de la légende utilisée au dernier bulletin. Une copie du dernier bulletin demeure dans le dossier de l'enfant.